

Rencontre-débat du Comité 21

Mme Marie-Noëlle LIENEMANN,

Secrétaire d'État au Logement

"Construction durable"

Jeudi 17 janvier 2002

Exposé de Mme Marie-Noëlle LIENEMANN

Merci de votre accueil. Je connais le Comité 21 de réputation et j'avais toujours souhaité venir aux petits-déjeuners. Cependant, c'est assez tôt et j'étais un peu loin lorsque j'étais élue d'Athis-Mons.

Comme vous avez pu l'indiquer, mon expérience européenne et d'élue locale m'ont amenée à considérer que l'intégration dans toutes les politiques publiques du développement durable était l'une des questions majeures qui se posaient en ce début de XXI^e siècle à notre pays, comme d'ailleurs à bon nombre de pays développés.

La deuxième chose qui m'a conduite à présenter un plan "*Habitat et Développement durable*" procède de quelques expériences très concrètes :

La première est celle d'élue locale en train de préparer un Agenda 21, après avoir construit un plan municipal pour l'environnement voici une dizaine d'années. Nous avons choisi le thème de l'habitat dans les différentes réunions de préparation, groupes de travail, etc., et nous nous sommes rendu compte que c'était l'un de ceux dans lequel nos concitoyens s'impliquaient le plus aisément, directement. La plupart des autres thèmes comme l'eau, etc., étaient vécus comme étant de la politique publique dans laquelle les citoyens s'investissaient comme revendiquant, contrôlant, mais moins comme acteurs directs des décisions. J'avais été un peu étonnée de voir cet engouement pour cette dimension particulière et une certaine érosion de l'intérêt sur des sujets que nous avons déjà traités –il faut bien le dire- dans notre plan municipal d'environnement.

Le thème de l'habitat est également aussi l'un de ceux qui nous permettent de concilier ce que nous souhaitons dans le développement durable, c'est-à-dire la participation citoyenne, la modification culturelle et pas simplement de donner des réponses techniques ou politiques un peu lointaines.

Ce qui m'a fait réagir rapidement, au-delà de mes convictions personnelles, a aussi été de me rendre compte, comme beaucoup d'entre vous, que le développement durable devenait un grand enjeu mondial. Bientôt, tout le monde sera en sa faveur. La question qui se présente est que, derrière ce mot, les réalités sont très diverses. Certains diront que cela discrédite le concept et le mot, peut-être, à long terme, mais j'ai tendance à penser que c'est l'un des thèmes qui unifie.

Sur la mondialisation, nous pouvons avoir, les uns et les autres, des regards différents. Quant à moi, je suis très critique sur les formes de la mondialisation libérale. Néanmoins, nous voyons bien que se cherchent des terrains d'affirmation et des enjeux de débats mondiaux. Or, le développement durable fait partie de ceux-là.

On peut ne pas aborder ce sujet de manière offensive en portant une culture que j'appellerais "française", mais pas au sens franco-français, puisque c'est une culture européenne. Mais, même au sein de l'Europe, nous retrouvons une dominante anglo-saxonne et des tendances latines. Bref, il n'y a pas une culture et une politique européennes et homogènes dans le concept du développement durable. J'ai trouvé trop souvent que l'idée anglo-saxonne du développement durable était "hyper marchande" et peu liée à la tradition de l'égalité des droits, qui est l'un des fondements de la République.

Je pense que notre présence, à nous, la France -et celle des pays latins qui n'ont pas les mêmes cultures que les Anglo-Saxons, comme sur la question du droit-, était trop faible à cet égard et qu'une sorte d'hégémonie culturelle et aussi son corollaire, une certaine domination économique, pouvaient, derrière ce thème du développement durable, nous amener à un recul sur des points que nous croyons essentiels.

Je prendrai un exemple que je donne souvent dans les réunions. Une grande banque française construit son siège en France. Les critères "*sustainable development*" faisant partie de la carte de visite "bon chic bon genre" des banques, elle décide de faire appel à une construction estampillée "développement durable". Le bureau d'ingénierie présente le projet avec plusieurs architectes et différentes définitions du programme. Le P.-D. G. dit : "*Surtout ne me prenez pas un architecte ni des bureaux d'études français, nous ne serions pas crédibles sur le développement durable.*" Outre le fait que je trouve cela proprement scandaleux -pour avoir vu un certain nombre de constructions ailleurs estampillées "développement durable", je sais que beaucoup d'architectes français travaillent à l'étranger sur ce sujet-, nous voyons bien comment, derrière cet exemple un

peu provocateur, se joue aussi la manière dont nous nous situons en termes de pays par rapport à l'ensemble de la planète.

J'entends également souvent au Parlement européen : "*Vous, les Français, l'environnement, ce n'est pas du tout votre nature, etc.*". Je ne plaisante pas. J'étais à la Commission "environnement" et on me disait : "*Tu es courageuse dans ton pays !*" Je leur disais que je n'avais pourtant pas l'air de tellement souffrir, que je me plaisais beaucoup chez moi. Cette image nous est très négative.

Nous sommes donc face à une attente des citoyens, avec la nécessité de porter une certaine vision du développement durable dans le monde et de ne pas placer la France dans la situation de se retrouver parmi les mauvais élèves de la classe.

Comment prendre en compte cette question de l'habitat ? Nous nous sommes tout d'abord beaucoup posé la question de savoir si nous prenions les termes "habitat" ou "habitat et urbanisme". Nous avons déjà fait beaucoup avec "urbanisme". En effet, la loi "solidarité et renouvellement urbain" porte en elle-même une vraie mutation culturelle qui devrait amener les décideurs locaux, les services de l'État, dans tous les programmes, dans toutes les planifications, à mieux prendre en compte le concept de développement durable.

Nous voyons bien que c'est un cheminement, mais la méthode choisie par la loi, celle des plans locaux d'urbanisme complètement différents du concept des POS, celle des schémas de cohérence territoriale, la volonté de combattre le mitage urbain, etc., tout cela était déjà bien jalonné. Modifier encore une loi, à peine en train d'être mise en œuvre, serait stupide. Il faut d'abord la laisser respirer, se mettre en place pour être, après, peut-être encore plus exigeants quant au développement durable.

Paradoxalement, l'habitat -pour ce qui est de la manière de construire et de concevoir- était un peu "oublié" jusqu'à présent des politiques de développement durable. C'est pourquoi le 3 janvier -à l'origine, ce devait être début décembre-, au conseil des ministres, nous avons présenté un plan "*Habitat, Construction et Développement durable*".

Qu'y a-t-il dans ce plan ?

1) RESPECTER LES ENGAGEMENTS DE LA FRANCE EN MATIERE D'EFFET DE SERRE

Premièrement, il y a la volonté d'inscrire l'effort de notre ministère et des acteurs de la construction pour tenir les engagements de la France en matière d'effet de serre.

L'habitat correspond à 40 % de l'énergie consommée, et 25 à 30 % de l'effet de serre proviennent du secteur de l'habitat et de la construction. Si nous voulons tenir nos engagements pris en la matière au regard de l'Europe et du protocole de Kyoto -la France ne l'a pas encore ratifié officiellement, me semble-t-il-, il est important que l'habitat fasse des efforts substantiels. D'autant que j'ai la conviction que nous pouvons peut-être en faire plus facilement et plus vite dans ce domaine que dans d'autres.

La grande chance de l'habitat est qu'il n'est pas un secteur de tension, mais plutôt d'accord et de consensus. Concernant les transports, nous avons le débat rail, voiture, camion, etc., où nous retrouvons les conflits d'usage, d'intérêts, etc. Or, dans le secteur de l'habitat, dès que nous réduisons la consommation énergétique, nous réduisons les charges des habitants. Nous pouvons alors avoir des convergences de mobilisation. Autant faire tout ce qui est possible en convergence, car il est toujours plus difficile d'agir en situation de tension.

Ensuite, l'aspect social est également au rendez-vous. À chaque baisse de consommation énergétique, on contribue positivement à la dimension sociale du développement durable. J'ai donc tendance à penser que c'est l'une des questions que l'on peut traiter avec ambition.

• LA REGLEMENTATION THERMIQUE

Notre pratique est celle des réglementations thermiques, issues de 1974. La dernière en date, la "RT 2000" -c'est ainsi que nous nommons dans notre jargon la réglementation thermique 2000-, est déjà un grand progrès quant à l'exigence thermique des bâtiments construits. Tout ce qui a été fait l'a été dans le neuf, grosso modo.

Nous pouvons encore améliorer cette réglementation thermique, et assez rapidement. En effet, elle prend assez mal en compte la question des énergies renouvelables dans la manière dont elle les calcule et elle ne s'occupait pas des climatisations qui sont en augmentation dans une partie du territoire national. Nous allons donc accélérer la rénovation de la réglementation thermique dans ces deux champs et, dès 2003, elle sera modernisée dans cette dimension.

Nous devons également réfléchir à la culture de la réglementation thermique. Elle est pensée comme un système global. Du point de vue intellectuel, c'est probablement ce qu'il y a de plus satisfaisant. C'est d'ailleurs

l'un des vieux combats en Europe entre les Français qui veulent des bilans globaux, avec beaucoup de souplesse sur le "comment faire", et un certain nombre de pays qui norment par produit et qui sont moins attachés à l'effet de système. Je fais partie des intermédiaires. Pour une fois que je suis centriste, profitons-en !

Selon moi, l'une des limites de la réglementation thermique est, d'une part, qu'il s'agit d'un concept abstrait, très difficilement mesurable par le citoyen et l'utilisateur et, d'autre part, que la capacité de contrôler que les objectifs sont bien atteints, *in fine*, dans la durée, est très limitée. On fait donc confiance au concept. Or, j'ai plutôt tendance à faire confiance aux résultats.

Ensuite, pour les acteurs moins liés aux processus de production, et en particulier les habitants lorsqu'ils travaillent eux-mêmes ou avec un architecte sur leur maison, ce concept semble difficilement maîtrisable. Pour quelqu'un qui élabore un permis de construire, se poser la question de savoir si ce qu'il fait est conforme à la RT 2000, etc., est assez compliqué, même si les architectes sont les intermédiaires indispensables.

Je plaide pour que, sur un certain nombre de sujets, et notamment les fenêtres et les huisseries, on ajoute à la RT 2000 des contraintes réglementaires, et pas simplement des incitations -même s'il faudra cette étape dans un premier temps- sur un certain nombre de produits complémentaires à la RT 2000.

Une autre question essentielle est celle de la rénovation. Tout ce qui est fait dans le neuf est positif, mais son effet, notamment dans le bâtiment et le logement -nous sommes dans un pays où il y a beaucoup de bâti existant-, est limité. Le grand enjeu est donc la réhabilitation. C'est d'ailleurs un peu ce qui se profile avec la directive européenne sur les bâtiments, avec la réglementation thermique des bâtiments. Nous allons travailler à des réglementations thermiques dans les rénovations -notamment celles d'un certain niveau de rénovation-, ainsi qu'à l'aide à cette obligation d'avoir des résultats et des performances sur un certain nombre de produits.

- REORIENTATION DES AIDES A LA PIERRE

D'une manière générale, nous allons réorienter toutes les aides de l'État à la pierre sous condition de durabilité avec, en primo, les économies d'énergie ou les énergies renouvelables.

- ◆ *Les économies d'énergie*

Dès 2002, nous souhaitons que 50 % de nos crédits, notamment de réhabilitation -appelés PALULOS en HLM- soient orientés dans cette direction, avec l'obligation d'un diagnostic thermique sur l'efficacité énergétique de la réhabilitation.

Nous avons pris des décisions dans la loi de finances 2002. En France, nous avons un peu plus de 50 % de propriétaires, donc de personnes qui ne bénéficient pas d'aides publiques type HLM. Elles sont aidées au travers de l'ANAH et nous faisons beaucoup sur les OPATB avec l'ADEME, mais nous sommes devant des mécanismes où l'individu compte beaucoup. Les incitations fiscales correspondent à 15 % de crédit d'impôts sur les matériaux isolants, les produits performants, etc., pour la réhabilitation thermique des maisons ou des logements individuels.

Nous allons réorienter nos aides à la pierre, à terme, vers l'obligation, dans les transactions pour acquérir ou vendre un logement, d'avoir un volet thermique donnant l'état de consommation du bâtiment ou du logement. Il y aurait les effets diagnostic, date de construction, etc., et les coûts réels de consommation énergétique. Il s'agit, selon moi, d'un élément extrêmement important pour que cela devienne un réflexe citoyen, en même temps qu'un réflexe économique.

Je ne veux pas blesser EDF, mais nous savons que l'une des raisons majeures pour lesquelles l'électricité s'est développé dans l'habitat procède du fait qu'au départ l'investissement n'est pas gigantesque. En revanche, en fonctionnement pour le locataire, il s'avère que nous avons eu des mauvaises surprises, dans bien des domaines, en la matière.

D'ailleurs, nous avons là une incidente. En termes économiques, l'une des questions que nous allons négocier entre bailleurs et propriétaires, au sein de la Commission nationale de la concertation, est de savoir ce qui est imputé aux charges et aux loyers. En effet, si l'investissement fait par un bailleur profite uniquement au locataire pour ses charges, je crains que l'altruisme ne soit que modéré ! Il faut donc qu'économiquement les gains soient partagés -ensuite, on peut discuter sur la question de savoir comment partager- entre celui qui investit et celui qui payera moins de charges. Ce mécanisme économique mal jugulé a été d'ailleurs probablement l'une des raisons expliquant un certain retard dans les évolutions de l'économie d'énergie dans le bâtiment.

- ◆ *Le solaire et les énergies renouvelables*

Nous nous sommes engagés à réaliser en trois ans 30 000 chauffe-eau solaires. Vous me direz que, par rapport aux Allemands, ce n'est pas énorme. Mais, aujourd'hui, nous en réalisons 3 500 par an. Il s'agit donc d'un

saut quantitatif important. Il vaut mieux, à mon avis, se fixer des objectifs modérément ambitieux au regard de ce que font les autres, mais déjà bien ambitieux par rapport à ce que nous faisons, et les tenir, plutôt que d'avoir des politiques d'annonce non suivies d'effets, ce qui démoralise. En outre, lorsqu'on est trop expérimental dans ce que l'on fait et que cela ne se généralise pas progressivement, on entretient une mauvaise connaissance du sujet.

J'ai été dans les DOM il n'y a pas longtemps et j'ai discuté avec les HLM de la Martinique. Je leur ai demandé : "Il n'y a vraiment pas de solaire chez vous ?" Ils m'ont répondu que le solaire ne marchait pas chez eux. Bon ? (Rires) Évidemment, moi aussi, je trouve cela drôle. En Allemagne du Nord, il y a du solaire, alors qu'en Martinique ... Je vous passe les détails sur le fait qu'ils m'ont expliqué que les nuages étaient denses et que les pénétrations d'UV étaient faibles, bref... Cela m'a laissée tout de même un peu pantoise ! Mais, surtout, ils ont ajouté : "Vous n'imaginez pas les problèmes d'entretien !"

En clair, leur mémoire d'expérience datait des "primo-opérations" solaires qui étaient alors hyper expérimentales et, manifestement, ils n'avaient pas eu le sentiment de pouvoir les maîtriser aisément. Nous avons, en conséquence, besoin de cette culture en mouvement sur des sujets comme ceux-là, sinon, nous restons sur des préjugés, alors que les choses ont évidemment considérablement évolué avec les techniques.

Donc, nous réaliserons 30 000 chauffe-eau solaires et 20 000 mètres carrés de toits photovoltaïques en trois ans avec l'objectif d'en installer davantage dans la durée.

Nous venons donc de voir les énergies renouvelables du côté énergétique. Je vous ai déjà parlé des aides fiscales et de cette culture générale que nous voulons développer, celle de la connaissance de la consommation énergétique et de l'amélioration du potentiel énergétique de notre bâti.

2) LA SANTE, LA SECURITE, LA QUALITE DE VIE DE NOS CONCITOYENS

C'est le second grand sujet. Nous avons beaucoup avancé dans certains domaines, comme ceux de l'amiante, du radon et du saturnisme. Nous avons, en fait, beaucoup avancé dans les textes, mais, dans les pratiques, il nous reste encore énormément à faire. Je pense au saturnisme où, manifestement, nous n'allons pas assez vite dans sa résorption. J'en reparlerai peut-être tout à l'heure dans le programme que j'ai appelé "Éradication de l'habitat indigne". Néanmoins, nous avons maintenant des bases juridico-réglementaires qui nous permettent d'agir. Le plus important est maintenant de les mettre en œuvre.

En revanche, il y a des sujets sur lesquels nous devons donner un coup d'accélérateur, peut-être même en termes de savoir-faire et de réglementation.

• LA QUALITE DE L'EAU

Dans le domaine de l'eau -et là je parle évidemment de l'habitat-, nous avons deux grandes préoccupations :

– Réduire notre consommation, privilégier toutes les connaissances de nos concitoyens et des constructeurs sur les pratiques économes en eau (chasses d'eau, etc).

– Réutiliser l'eau pluviale pour éviter de consommer de l'eau potable. Il y a quelques années, et j'étais déjà à ce poste, on m'expliquait que ce n'était pas possible parce que les enfants buvaient l'eau de la chasse d'eau et que cela allait donc se transformer en grand problème sanitaire pour la France entière, etc. Les idées ont évolué en la matière. Notre administration était résistante. Je parle de notre administration, mais c'était plutôt les services de la Santé qui l'étaient. On critique l'Équipement, qui est souvent vécu comme le "bétonneur et dérouleur d'autoroutes", ce que je ne veux plus qu'il soit -bien sûr, il faut faire des autoroutes et couler du béton-, mais on peut le faire dans le cadre du développement durable.

Les choses ont évolué mais elles ne sont pas suffisamment mûres pour que nous allions brutalement vers un changement de réglementation sur les circuits séparés et autres. Nous allons donc expérimenter, voir ce qu'il est possible de faire et, ensuite, nous généraliserons. C'est, de toute façon, la grande méthode utilisée.

La grande difficulté est de veiller à ce que l'expérience ne reste pas lettre morte comme le "truc intéressant" que l'on montre une fois tous les dix ans, mais qu'elle permette une généralisation des bonnes pratiques. J'en parlerai après.

Concernant l'eau, nous avons toujours cette préoccupation des compteurs individuels afin de promouvoir des pratiques plus économes chez nos concitoyens. Ce sujet vous paraît simple et vous vous demandez sans doute pourquoi nous ne l'avons pas déjà fait, mais les amicales de locataires sont assez résistantes, la location du compteur de base n'étant pas neutre dans le coût des charges. Donc, cela paraît raisonnable, mais il reste le problème de la facturation, du coût de l'ensemble, et ce notamment pour nos concitoyens les plus modestes.

Il faut aussi que nous essayions d'inventer des formules autres que le compteur direct. Cela peut être le comptage. Celui-ci ne suppose pas forcément le paiement d'une location de compteur. Cela peut être inclus dans

le mécanisme de loyers mutualisés puisqu'il existe, dans les loyers, des parts mutualisées. Ne croyez pas, en tout cas, derrière cette évidence du comptage individuel, qu'il s'agit simplement d'une question de volonté. Cela entraîne vraiment des effets sur le pouvoir d'achat des plus démunis ou des gens dans des secteurs sociaux.

L'un des gros sujets concernant l'eau est la directive européenne relative au plomb. Nous allons déjà avoir des investissements publics lourds pour les réseaux mais, dans l'habitat individuel, nous pouvons craindre que les efforts que nous avons faits à l'extérieur du bâtiment ne soient pas suivis pour les canalisations intérieures. Nous allons donc faire un travail d'investigation assez précis pour avoir une estimation -où, quand, comment, combien, qui peut payer quoi ?- qui devient maintenant une grande urgence.

Peut-être faut-il agir par le niveau de mesure de l'eau au robinet et, ensuite, travailler sur les mécanismes de traitement en amont plutôt que d'avoir une analyse consistant à voir où se trouvent les tuyaux en plomb et de systématiquement résorber brutalement en sachant que nous n'arriverons pas à le faire d'un seul coup. C'est un grand sujet car il touche, là encore, des champs économiques lourds du particulier sur lesquels l'aide publique peut jouer, mais elle ne le fera qu'en complément et à la marge.

Le pire consisterait à faire l'autruche. Je n'ai rien contre la bête ! Mais nous devons y travailler et, à partir là, arriver à maîtriser la façon d'agir.

- LA QUALITE DE L'AIR

Nous avons, pendant l'été, créé l'Observatoire de l'air. J'ai d'ailleurs vu arriver sa présidente que je salue. Celle-ci va nous présenter, avec l'ensemble de son équipe, un rapport sur les 1 000 mesures prises dans les lieux recevant du public, les écoles et certains logements dans le but d'avoir une meilleure maîtrise de la qualité de l'air, des risques réels et de savoir où "mettre le paquet" en termes d'évolution dans la gestion de notre politique de l'air.

Quelques évidences s'imposent tout de même. Manifestement, l'entretien des bouches d'aération dans les cuisines, etc., est très mal fait. Un travail de sensibilisation est donc nécessaire. Dans les locaux collectifs par exemple, nous pourrions le mettre comme étant réalisé, par les HLM par exemple, obligatoirement et facturé au prorata de cet entretien. En effet, il y a manifestement une défaillance lourde en la matière.

Il y a également des pratiques de construction qui doivent changer. En France, nous aimons bien les ventilations mécaniques et nous croyons peu à la ventilation naturelle et au bioclimatique. C'est une tendance. Il y a, bien sûr, des gens très convaincus, etc. Il faut donc trouver la manière de renouveler -si je puis dire- notre pratique et notre air en jouant sur les deux tableaux, avec la meilleure technologie dans la construction et la réhabilitation, mais en apprenant que la ventilation naturelle a ses vertus et qu'elle peut fonctionner parfois extrêmement bien.

Tout cela suppose des guides de bonnes pratiques, des réglementations, des analyses financières et c'est ce que nous allons faire, corrélativement au travail de suivi et de recommandations de l'Observatoire de l'air.

- LE BRUIT

Le bruit est la première nuisance évoquée par les Français. Pour être franche, je pense que c'est encore plus vrai dans le logement social qu'ailleurs. Or, c'est quand même dans le logement social que l'action publique est normalement la plus pertinente. Lorsque je parle de logement social, il s'agit plus du logement social "de fait" que du seul logement social HLM qui a déjà fait de grands efforts, notamment lors de la construction. Nous savons que c'est un élément de confort qui est très ségréatif et que, lorsque les gens ont des ressources, ils choisissent en général des lieux peu bruyants.

L'ADEME et l'État se sont déjà engagés sur les résorptions de "points noirs de bruit" en traitant la question de l'isolation extérieure. Cependant, les expériences montrent que, chaque fois que l'on isole à l'extérieur, les bruits intérieurs ont une légère tendance à augmenter. En tout cas, leur perception. Les bruits non, mais leur perception mutuelle.

Pour le coup, les HLM ont bien innové. Quand je dis "pour le coup", c'était un sujet compliqué et on a mis du temps. Nous en arrivons à la phase où l'innovation commence à être couronnée de succès et reproductible. On utilise des méthodes dites de "couches minces", etc., qui permettent de bien isoler les logements intérieurs. Les HLM l'ont fait dans 1 000 logements et nous passerons cette année à 5 000 logements.

Il s'agit là, la plupart du temps, de réhabilitation et donc, de processus toujours un peu plus compliqués à mettre en œuvre. Nous allons donc atteindre 5 000 logements traités pour le bruit intérieur, en complément des isolations extérieures. Je pense que cela nous éclairera sur les critères de durabilité que nous mettrons côté bruit dans nos orientations d'aide publique.

Dans la prise en compte du confort, de l'attente de nos citoyens, nous avons tenté d'avancer de façon significative avec un aboutissement : le carnet d'identité ou carnet de santé des bâtiments. J'ai parlé du volet thermique mais nous aurons également le volet acoustique, avec la date où cela a été fait, etc., la connaissance des matériaux, du coût des charges, bref, d'un mécanisme d'ensemble sur lequel il nous faut progresser.

LE VERSUS SOCIAL DU DEVELOPPEMENT DURABLE

En matière de logement social, les politiques publiques en France tournent essentiellement autour de la question du droit au logement et du logement social, qui n'est pas vécu comme étant le logement des seuls plus démunis, même si notre effort prioritaire doit aller dans leur direction. D'ailleurs, c'est encore là que les problèmes sont les plus lourds.

Nous n'avons donc pas besoin d'inventer une politique de logement social dans ce pays. Il faut s'attacher à la renouveler dans certains cas, etc., mais ce n'était pas le but de ma communication.

En revanche, j'ai voulu beaucoup insister sur le volet que j'appellerai "sociétal" et, en particulier, sur la question de l'accessibilité des logements aux personnes handicapées et dépendantes. Nous avons beaucoup de retard. Dans certaines villes, nous ne trouvons que des immeubles R+3, donc sans ascenseurs. La plupart de celles qui ont été reconstruites après-guerre, comme Brest, Lorient, Le Havre, ont beaucoup d'immeubles de ce type, que ce soit en copropriété, HLM, ou autres. Lorsque les personnes sont vieillissantes, on ne sait pas où mettre l'ascenseur. Non seulement il n'y en pas, mais en plus, quand il faut en mettre un, c'est extrêmement coûteux, compliqué et, parfois, inesthétique. Nous sommes donc devant des mécanismes lourds de conception de notre habitat pour qu'il soit plus accessible, plus adaptable, et donc que nous soyons en situation de pouvoir, s'il n'y a pas d'ascenseur au départ, en mettre un le moment venu, si c'est jugé opportun.

Il faut, sur cette question de l'accessibilité, arriver à des normes techniques mieux adaptées au monde contemporain. Je vous donne un exemple. On a fait, dans des quartiers en DSQ, ZUS, etc. -tous les sigles de la politique de la ville-, une enquête sur l'attente des habitants. Ne croyez pas que la sécurité soit arrivée en numéro 1. La première demande concernait les ascenseurs. En effet, pour les jeunes mères qui ont à porter les enfants, les couches, l'eau (même s'ils devraient boire l'eau du robinet...), le Coca ou les jus de fruits, etc., c'est "la croix et la bannière" !

Le premier confort attendu, aujourd'hui, est la place et cette question de pouvoir accéder facilement à son logement sans que ce soit fatigant et difficile. Pour les personnes à mobilité réduite c'est aussi une grande attente. Nous allons donc repenser la réglementation sur l'obligation des ascenseurs. Mais cela un coût. Un ascenseur pour dix personnes implique des coûts, non seulement de construction mais aussi d'entretien, non négligeables. J'ai tendance à penser qu'il faut contraindre et que cela produira des réponses techniques, les architectes, les concepteurs s'attachant à regarder comment mieux prévoir des ascenseurs dont un plus grand nombre d'appartements pourront bénéficier.

Néanmoins, il s'agit d'un enjeu lourd sur lequel, en tout cas, avec les HLM, nous allons contractualiser avec l'idée suivante : arriver à l'objectif selon lequel toute personne devenant dépendante ou handicapée soit verra son appartement rendu accessible (et il n'y a pas que les ascenseurs dans la cage d'escalier, il y a aussi les portes, etc.) au regard de ses contraintes de handicap et de dépendance, ou alors se verra proposer un logement adapté à ses problèmes de mobilité réduite, de mal-voyance, etc., et cela, évidemment, dans un périmètre correspondant à son mode de vie.

C'est vers cet objectif que nous voulons aller graduellement, mais, cela s'accélère. Je suis maintenant ministre depuis huit mois. Très peu m'en parlaient au début. Dans ces villes que je vous ai citées, on me disait : "On a un problème !" Mais, de plus en plus, avec l'allocation autonomie des personnes âgées et l'idée selon laquelle maintenir les gens à leur domicile est un bien collectif, je vois monter la demande des collectivités et des bailleurs sociaux en la matière. Nous avons modifié nos règles depuis un certain temps puisque nous finançons à 40 % ces travaux, même à l'unité. Mais c'est mal connu, ce n'est pas encore diffusé et il faut accélérer les choses.

Nous avons voici quelques mois, par ailleurs, édicté un plan d'éradication de l'habitat indigne. Il existe encore, dans certains secteurs de nos communes, des poches de taudis et des micro-bidonvilles qui sont une véritable honte pour la République. 4 milliards sont dégagés. Cela se met en place. Les plans sont en train d'être arrêtés dans les onze départements prioritaires. Déjà des actions s'engagent et, sur ce point, l'engagement de la Ville de Paris qui était, historiquement, une des villes résistantes à cette affaire, est pour nous d'un grand soutien.

UNE CULTURE PARTAGEE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Ensuite, je vais terminer mon propos -puisque je vous ai fixé les objectifs et les moyens-, avec le "comment faire ?". Je plaide pour une culture partagée du développement durable. Je ne suis pas pour l'écologie à la "schlague", c'est-à-dire à la contrainte, à "tout est interdit", à "dès que je fais quelque chose, c'est terrifiant !" Je crois à la pédagogie de la réussite et à la pédagogie positive. Puisque nous sommes tous assez accord pour

faire bien ou, en tout cas, un certain nombre de gens, il faut le faire. En effet, c'est au travers de tout ce que nous aurons réussi que la généralisation nous permettra de nous attaquer à ce qui sera un peu plus complexe à arbitrer. Nous avons la chance, dans le secteur de l'habitat, de pouvoir faire cette culture partagée.

Mais, pour réussir, il faut que l'artisan sur le terrain, celui qui va déposer son permis de construire en tant que citoyen isolé, comme l'architecte ou la grande entreprise qui va intervenir, le bailleur social ou le syndic de copropriété, que tous ces gens partagent les mêmes données. Il faut que se poser ces questions devienne normal et qu'ils aient tous conscience qu'il faudra arbitrer sur tous les volets.

Je pousse à tout ce qui va produire de la culture partagée de l'habitat durable, même si, comme je vous l'ai dit, je pense qu'il faut de la norme. Je préfère une norme claire qui guide chacun -à condition qu'elle ait été préparée avec ceux qui vont la mettre en œuvre- plutôt que des discours de régulation économique dont nous voyons bien les limites, souvent très inégalitaires et qui, par ailleurs, ne se diffusent que très lentement lorsque nous sommes dans de la microéconomie locale. Je crois que nous sommes devant la nécessité de cette culture partagée.

Alors, comment faire ?

Il faut complètement remettre en chantier le règlement de la construction, développer tout ce qui produit des bonnes pratiques, des échanges d'expériences, des guides, des préconisations et, par ailleurs, revoir nos normes, nos règles. Il existe une procédure prévue pour réviser le règlement de la construction. Nous l'engageons en février et nous mettons en place un chantier permanent, comme nous l'avons fait, d'ailleurs, sur les débats de l'urbanisme qui ont abouti, dix ans après, à SRU, avec des stades intermédiaires évidemment.

Le premier stade intermédiaire est la constructibilité face aux risques naturels et technologiques. Les inondations nous ont montré à quel point notre bâti était vulnérable en cas d'inondations prolongées. Le sismique se met tout juste en place dans certains secteurs. Les réglementations sismiques ont du mal à entrer dans les mœurs.

Nous avons vu, au travers de l'explosion à Toulouse, que dans certains domaines -qu'on appellera "plan de prévention des risques technologiques"-, nous pourrions être amenés à édicter des contraintes sur le bâti si nous ne voulons pas non plus être dans la théorie de ne rien construire du tout dans certains secteurs. Cette contrainte sur le bâti dépend, en particulier, de la nature du risque prévu.

Nous avons vu -contrairement à ce que nous croyions-, à la suite de l'explosion à Toulouse, que la question des vitrages qui explosent doit être traitée en tant que telle. En effet, la plupart des personnes qui ont été atteintes -à l'exception des morts déplorés sur le site- l'ont été soit en raison de problèmes de solidité des murs suite à l'explosion (des toits d'ailleurs, avec Darty, etc.), soit à cause d'éclats de verre qui ont entraîné de graves conséquences corporelles, ce qui représentera la majorité des séquelles physiques de cette explosion.

Nous avons, là aussi, tout un champ d'édictions de règles qui, aujourd'hui, n'est pas maîtrisé. Il nous faut donc revoir notre règlement et faire des guides et des formations. Celles-ci vont exiger que nous soutenions tous les opérateurs de la chaîne : architectes, urbanistes, élus locaux, petits artisans, bureaux d'études, etc. Ce sera tous azimuts. Faut-il le faire au maximum à l'origine de la formation ? Je souhaite que les grandes écoles de l'État donnent l'exemple. J'ai rencontré l'école des Ponts et son directeur et il y aura, dans la formation des ingénieurs des Ponts, non seulement -la cerise sur le gâteau- un séminaire développement durable mais bien des filières s'inscrivant dans ce cadre. À l'école des Travaux publics de l'État, c'est la même chose, et c'est déjà très bien engagé dans toute une série de domaines.

Je termine avec les contractualisations et la réorganisation de l'État. Nous allons signer des contrats avec les régions en priorité. Les régions font beaucoup. Je vois ici présent Alain RIST qui travaille à la région Île-de-France sur ce sujet. Mais, la manière dont elles sont connues dans cette action est souvent en proportion de la motivation de l'élu local. Quand vous avez envie de faire quelque chose, vous dites : "*Tiens, la région va bien m'aider pour un "truc" comme ça...*" Mais si nous mettons nos efforts en commun, les régions, l'État, avec des obligations d'atteindre des objectifs -tant de panneaux solaires, tant de logements réhabilités pour lutter contre le bruit, etc.-, si nous avons la pression morale et sympathique de la conditionnalité de nos aides publiques à la durabilité, cette position, avec l'engagement des régions, aura un effet levier considérable.

Nous allons contractualiser. J'ai déjà, avec PACA, Île-de-France, Nord Pas-de-Calais et Midi-Pyrénées, des accords en route, que nous devrions signer dans le trimestre. Nous sommes en situation d'avoir ce soutien extrêmement important. C'est un élément majeur car tout doit être lié au développement local.

Derrière l'idée de développement durable, il y a aussi celle de valoriser les matériaux locaux -je n'ai pas parlé de l'étiquetage des matériaux que l'on va essayer d'obtenir au niveau européen-, les savoir-faire locaux, mais qu'ils ne soient pas trop tournés vers le passé. Je prends un exemple. Je n'ai pas parlé de la filière "bois", mais le bois est l'une de mes grandes priorités. En Bretagne, dans les règlements de POS, parce que dans

l'architecture "bretonnante", c'est blanc en béton et avec de la pierre, ils ont interdit le bois. De fait, on ne peut pas mettre du bois sur les façades parce que ce n'est pas breton ! On en arrive à l'extrême. Lorsque vous dites cela à un maire breton, il reconnaît que c'est absurde.

Au travers de l'idée du développement local, il y a celle parfois de valoriser ces matériaux, de favoriser les circuits courts dans les mécanismes de construction et de sortir des prototypes d'idées que nous pouvons avoir les uns et les autres sur un certain nombre de sujets. Il s'agit donc de contractualisations régionales.

Nous contractualiserons avec les villes qui ont fait des Agendas 21. Je souhaite plutôt le faire en deuxième rideau, après les régions. Je ne veux pas arriver à des empilements contractuels qui rendraient la vie plus compliquée à ceux qui veulent agir, mais plutôt qu'on leur simplifie la tâche.

Le deuxième type de contractualisations sera celui avec les branches du bâtiment, les verriers, toutes les différentes branches, de telle sorte que nous soyons d'accord sur le meilleur niveau que nous puissions atteindre en commun, en normes, que les entreprises puissent aussi s'engager sur des bonnes pratiques, les chantiers écologiques, etc., et que l'on essaye de faire tout converger. Je crois que les Allemands le font très bien, et nous devrions pouvoir le faire au mieux.

Il faut que nous placions la visibilité de l'exigence normative et de l'exigence qualitative, pour la puissance publique à long terme, au meilleur niveau possible. Et là, nous aurons, évidemment, une négociation un peu serrée entre ce que nous allons demander en innovation et ce qui est réalisable dans celle-ci. Il faut le faire le plus en commun possible -même si l'arbitrage doit revenir aux politiques, au Parlement quand il le faut, aux services de l'État- pour nous permette de donner cette visibilité, de soutenir l'innovation et d'être capables de penser que nous ne sommes pas en antinomie autour de cette idée de développement durable, mais que cela porte la rénovation des professions elles-mêmes.

Dans le bâtiment, c'est une grande chance, car nous sommes dans le renouvellement essentiellement urbain, même s'il faut continuer à construire 300 000 logements par an. Néanmoins, nous sommes dans le renouvellement. Mais, la légitimité de l'accélération de renouvellement, c'est le bien-être de ceux qui y vivent et c'est l'environnement. C'est donc moteur pour les branches du bâtiment. Dans d'autres secteurs, c'est plus compliqué, mais chez nous, c'est moteur. Donc, culture avec les entreprises.

Autre élément essentiel : l'État mute et vite.

Dans les services de l'État, j'ai trouvé des gens très performants en la matière, très ouverts au sujet, souvent un peu désolés de voir en face d'eux des acteurs peu motivés. La vraie mutation est qu'il ne faut pas que ces militants de la bonne cause du développement durable soient marginaux. Il faut que cette mutation de notre administration, ce petit réseau de gens très motivés, soit légitimé, soutenu, pour animer le plan "Habitat et Développement durable". Bien sûr, Dominique BIDOU fait partie de ces gens reconnus et qui sont amenés à avoir de hautes responsabilités en la matière, mais il n'en demeure pas moins qu'il reste à faire dans de nombreuses DDE et subdivisions.

Nous allons réorganiser les services centraux de la DGEHC, où il existait déjà un service développement durable, mais il sera beaucoup plus lié à l'opérationnalité et pas simplement à l'animation collective des consciences et des esprits. Nous allons développer cette cellule centrale et, dans chaque direction départementale de l'Équipement, nous aurons, dans le service habitat, une personne "ressource développement durable" qui sera, soit l'un des cadres du service, soit un agent motivé. Le premier critère est la motivation.

Nous aurons des déclinaisons annuelles, un rendu compte annuel de ce plan, qui sera transmis aux services centraux mais surtout relayé par un travail étayé par la création d'un Observatoire du développement durable qui sera le lieu du bilan et celui de la veille technologique, et la manière d'évaluer les évolutions des problèmes permettra, chaque année, de réajuster notre plan.

En soutien à cet observatoire, en complément de celui-ci, nous aurons une conférence permanente du développement durable, réunissant les entreprises, les bailleurs, l'UNPI etc, nos honorables correspondants de l'ensemble du secteur du logement et, bien sûr, l'ADEME, les autres acteurs, plutôt de l'environnement. Dans cet esprit de la culture partagée, la Conférence annuelle devra être en situation de bien mesurer nos priorités, l'orientation de nos pratiques, nos savoir-faire et notre volonté d'agir.

Je suggère de vous parler d'HQE lors de vos questions car j'ai déjà été très longue, si ce n'est pour vous dire deux choses :

– Nous allons certifier l'HQE.

– Nous allons réaliser 5 000 logements HQE cette année et nous avons mis en place des dispositifs fiscaux qui soutiennent cette démarche, puisque les organismes HLM bénéficieront d'une prolongation de cinq ans d'exonération de la taxe sur le foncier bâti, taxe importante et coûteuse pour les organismes HLM, s'ils

prennent quatre des critères HQE, listés en grande orientation, avant cette certification. Je crois que nous sommes ainsi en mesure de progresser.

M. ANTOINE m'en voudra de ne pas avoir parlé de l'international. J'ai parlé de l'Europe puisque je crois qu'il faut que nous y soyons moteur. Nous avons quelques coopérations internationales dans le domaine de l'habitat. Nous nous attacherons à développer cette logique "habitat durable" dans nos relations internationales. Je vais à Porto Alegre dans quelques jours, où je rencontrerai nos homologues brésiliens. Nous allons signer avec eux des mécanismes de solidarité dans cette thématique. D'ailleurs, nous serons avec la ville de Saint-Denis qui est aussi engagée dans une démarche Agenda 21.

(Applaudissements)

Débat

M. François GOURDON : Merci, madame la Ministre pour cet exposé très concret qui a balayé beaucoup d'activités.

Je ne prendrai qu'un exemple, vous avez parlé des Bretons et du bois. Lorsque j'étais élu maire de Villennes-sur-Seine, dans les Yvelines, j'ai découvert qu'au POS, le bois est interdit, même pour un linteau de fenêtre ! Il y a des aberrations. Effectivement, les choses "mutent" rapidement. Je rends hommage à votre énergie et votre dynamisme. Je propose que nous prenions les questions sur un même sujet et que nous les regroupions.

Mme Anne BOUCHE-FLORIN, Présidente de la SFU, Société française des urbanistes (association professionnelle) : Dans le cadre de la loi SRU, il est demandé 20 % de logement social. Pour des communes qui ont une nécessité de petits programmes de l'ordre de quinze logements, les sociétés de HLM ne sont pas intéressées. Comment arriver à concrétiser ce souhait de logement social, notamment, aussi, dans la réhabilitation de l'ancien ? Merci.

Mme Marie-Noëlle LIENEMANN : Le monde HLM a bien muté et ils font de moins en moins de grandes opérations. D'une manière générale, les HLM sont assez sensibles aux petites opérations. Pour quinze logements, nous avons souvent un problème d'équilibre économique pour les organismes HLM. Cela dépend, mais ce sont souvent les arguments donnés, globalement. C'est pourquoi, avec le PUCA (?), nous faisons un concours, appelé "Villa durable", de petites opérations intergénérationnelles et qui promeut des formes d'habitat durable. Au travers de ces expériences, nous allons regarder ce qu'il en est de la réalité économique de la difficulté de réaliser quinze logements.

L'autre difficulté est, historiquement, celle de la gestion, mais cela change, car les HLM font du diffus en achetant dans l'ancien. Le problème que nous avons est que c'est très hétérogène d'un territoire à l'autre. Certains départements ont beaucoup d'acteurs et d'autres très peu. Où habitez-vous, madame ? Dans quel secteur êtes-vous ? Vous rencontrez cela partout ?

Mme Anne BOUCHE-FLORIN : La SFU est à l'échelon national.

Mme Marie-Noëlle LIENEMANN : Vous voyez cela partout ?

Mme Anne BOUCHE-FLORIN : Oui, tout à fait.

Mme Marie-Noëlle LIENEMANN : Il est vrai également que les priorités de l'État sont de construire dans de l'urbain "urbain". Ces 20 % de logements ne sont pas réellement en rural, c'est en agglomération. Je ne comprends pas que vous ayez ce blocage. Cela dit, nous aurons l'occasion de nous revoir et d'étudier cela de plus près. Nous pourrions en discuter avec l'Union des HLM et comprendre pourquoi vous rencontrez ces difficultés.

M. François GOURDON : Je voudrais préciser, madame la Ministre. Dans ma commune et dans les communes voisines, nous essayons d'intégrer ces 20 %. A Villennes, nous devons avoir 3 %. J'essaye de les répartir par petites maisons accolées de six ou six. C'est impossible, on ne peut pas trouver de HLM qui suivent. Ils veulent tout de suite une opération de vingt à vingt-cinq.

Mme Marie-Noëlle LIENEMANN : Vous êtes sur quel département ?

M. François GOURDON : Je suis dans les Yvelines.

Mme Marie-Noëlle LIENEMANN : Si un maire veut faire les 20 % et qu'il n'y arrive pas, il trouvera tout de suite un acteur pour l'aider.

M. François GOURDON : Je n'arrive pas à le faire bien intégrer.

Mme Marie-Noëlle LIENEMANN : Il n'y a pas de problème. Vous me faites remonter toutes les opérations dans les villes où il n'y a pas les 20 % et où on ne trouve pas d'opérateur. Je peux vous dire que 3 F est preneur partout. Ce sont des opérateurs qui savent pertinemment que, dans vos communes où il n'y a pas 20 %, le patrimoine réalisé prend de la valeur très rapidement.

M. François GOURDON : Oui, mais sur des petites opérations...

Mme Marie-Noëlle LIENEMANN : Nous allons trouver.

M. François GOURDON : Je suis entièrement d'accord. Nous viendrons vous voir avec mes collègues.

M Pascal BONTEMPS, Fédération des SEM (sociétés d'économie mixte) : Vous étiez venu à notre dernier congrès à Grenoble et nous avons manifesté publiquement notre intérêt pour le développement durable, que je vous réaffirme aujourd'hui. Nous avons été contactés, comme les HLM, pour signer un projet d'accord cadre en tant que bailleur social. Nous y sommes favorables et nous inciterons nos adhérents à y participer et à accomplir les objectifs.

Nous avons d'ores et déjà quelques réactions qui émergent, en consultant nos adhérents. Je sais que vous aimez les questions concrètes. Ce sont trois idées, et tout d'abord sur le surcoût d'investissement.

Les experts de différents horizons s'accordent à dire qu'en moyenne, dans une opération neuve qui respecte les critères du développement durable, on a un surcoût d'investissement de 5 %. Or, ce qui est prévu, apparemment, par les mesures fiscales et autres, ne couvrent que 2,5 % du surcoût. *Quid* des 2,5 % restants ? Peut-on envisager des mesures exceptionnelles de financement, notamment pour la réalisation des objectifs de cet accord cadre qui serait, un peu, pilote ?

La deuxième question porte sur notre attachement à ce que cet accord cadre soit déclinable en outre-mer.

Mme Marie-Noëlle LIENEMANN : Oui, je suis d'accord.

M. Pascal BONTEMPS : Nous avons, en tout cas, pour les SEM immobilières, 60 000 logements en outre-mer. Ces SEM d'outre-mer s'intéressent énormément à cette notion de développement durable. Peut-on envisager un rapprochement avec le secrétariat d'État à l'Outre-Mer puisque beaucoup de mesures sur le logement en dépendent directement ?

Enfin, les SEM n'interviennent pas seulement dans le logement social, mais plus largement en transversalité dans la politique urbaine. Peut-on envisager que les mesures que vous instaurez simplement pour l'instant sur l'habitat puissent être déclinables, au-delà de l'OSCE avec l'urbanisme, plus concrètement aussi sur l'aménagement ? Nous avons de nombreuses sociétés qui sont à double activité : aménagement et logement.

M. Gérard THIBAUT, Service de la protection de l'air et de l'ambiance sonore, Mairie de Paris : Voici ma question, madame : Qu'est-ce qu'une politique de développement durable vis-à-vis des logements exposés à une nuisance particulière qui est celle du bruit des transports aériens, en particulier dans le contexte du débat sur les couloirs aériens et du troisième aéroport parisien ?

Mme Marie-Noëlle LIENEMANN : Vous ne pouviez pas espérer mieux qu'avec la présence du maire d'Athis-Mons, enfin l'ancien maire, maintenant premier adjoint !

M. Michel ROUYER, maire adjoint de Palaiseau : J'aurais une question très pratique : J'ai été surpris, dans une réunion avec un syndicat des ordures ménagères, d'apprendre que, dans des logements neufs, les locaux poubelles étaient insuffisants pour faire du tri sélectif. Est-ce que, dans le cadre législatif, quelque chose est prévu, au moins pour que les logements neufs -puisque nous avons déjà le problème avec les logements anciens- aient une obligation de mettre des locaux suffisants pour le tri sélectif ?

Mme Marie-Noëlle LIENEMANN : Je vais commencer par répondre à la Fédération des SEM.

Le surcoût d'investissement est un gros sujet global. On me dit : *"Avec le développement durable, cela va coûter plus cher."* J'observe, depuis que le monde est monde, que les logements coûtent de plus en plus cher, même lorsqu'ils ne sont pas durables du tout !

La théorie qui prétend que les choses vont coûter cher parce qu'elles sont respectueuses de l'environnement, me laisse assez dubitative quant à cette logique qui consiste à dire qu'il faut beaucoup plus d'argent.

Je vais vous donner un exemple. L'indice de construction est de 4,8 %. Cela veut dire que le coût de construction a augmenté au moins de 5 % environ. Il n'y a pas que cela dans l'indice mais dans l'ensemble, c'est à peu près ainsi. Cela ne traumatise pas les masses populaires en disant qu'il y a des surcoûts. D'ailleurs, nous avons tout de même réalisé 56 000 logements sociaux cette année, alors que nous étions à 42 000, en dépit du coût du bâtiment qui a fortement augmenté.

Je suis tout à fait prête à discuter du surcoût réel et à y travailler, mais je ne veux pas que cela serve d'alibi parce que, d'une certaine façon, on accepte tous les autres sauf celui-là. Peut-être s'agit-il d'une façon de réguler les priorités dans les surcoûts ?

Les prix de référence me préoccupent plus. J'ai tendance à penser qu'on a tiré vers le bas les coûts de prix de référence en France -je les ai comparés avec l'Allemagne-, et le fait de les avoir tirés vers le bas finit par produire des pratiques peu attentives à la qualité.

Je vais vous donner un autre exemple. Je ne vous nommerai pas le maire, et aussi industriel, qui est venu me voir pour me vendre l'idée de "maisons pas chères du tout" en matériaux de type "avion", etc. On pouvait faire une maison à 150 000 ou 200 000 francs. Je lui ai dit : *"Mais tout de même, la qualité ..."*. Non, l'objectif était juste de construire le moins cher possible. J'ai vu aussi, pourtant dans des secteurs où le foncier n'est pas cher, un architecte -même si la grande majorité se bat pour la qualité architecturale- me dire : *"Moi, j'ai trouvé des plans types que je peux reproduire partout et qui me coûteront moins chers."*

Évidemment, la logique des prix de référence qui tire tout le temps vers le bas peut avoir des effets négatifs. Elle a des effets positifs aussi, elle tend à amener à la modernisation des process. C'est un équilibre compliqué.

Je suis plutôt ouverte à l'idée de discuter des plans de référence, mais je préfère le faire après avoir déjà mis en œuvre des pratiques réelles, plutôt que de présupposer des calculs qui vont apporter un renchérissement des coûts qui seront mis au compte de l'écologie. Comme je vous l'ai dit, je ne souhaite pas que ce soit le motif pour expliquer que c'est une gêne pour les Français, des coûts supplémentaires, etc. Vous voyez la culture que cela peut porter...

Néanmoins, vous êtes une fédération qui avez un vrai professionnalisme, avec lequel nous allons regarder concrètement les surcoûts. Si, sur quelques cas précis, nous avons intérêt à l'accompagner dans cet esprit de repenser nos prix de référence, je n'y suis pas hostile. Vous voyez, cette culture, je la freine un peu, pas simplement pour des raisons économiques et budgétaires, mais je vois ce qu'elle produit dans la longue durée. Il arrive un moment où on ne peut pas tout faire et cela nous tire un peu vers le bas.

Je suis prête pour un accord spécifique DOM-TOM avec le ministère des DOM qui partage la même opinion. Je l'avais dit à vos SEM de la Martinique que j'avais rencontrées voici peu de temps.

Je rappelle que ce n'est pas seulement l'habitat, j'en ai beaucoup parlé, même si c'est celui qui ramène le plus aux citoyens. Nos modifications concernent l'ensemble de la construction, c'est-à-dire le tertiaire, la réglementation thermique, les équipements publics, notamment l'Observatoire de l'air. Nous avons un gros dossier sur les écoles et les établissements publics. Je n'ai pas encore été dans l'aménagement. À chaque jour suffit sa peine !

Sur le logement et le transport aérien, premièrement, des réglementations sont en cours. Vous savez qu'à l'échelle européenne la réglementation sur le bruit aux abords des aéroports, pour ce qui est des riverains directement touchés, est en voie de renégociation. On va durcir les contraintes, ce qui est une bonne chose, car cela évitera la théorie : *"Si nous sommes trop contraignants chez nous, les autres vont faire florès de nos contraintes locales."*

Deuxièmement, je pense qu'il ne faut pas exagérer certaines contraintes, je le dis très franchement. Lorsque les habitants du sud de l'Essonne sont traumatisés par le couloir aérien qui passe à plus de 3 000 mètres au-dessus d'eux, alors même que ces avions passaient au-dessus de Montrouge, Châtenay-Malabry, etc ..., j'attends de voir pourquoi c'est insupportable à Dourdan et supportable dans la Petite Couronne ! Il faut aussi rationaliser le regard des choses et, par ailleurs, mesurer vraiment le bruit. Très franchement, je suis quasi sûre qu'il n'y en aura pas.

Cela mène à une question sur la raison. Pourquoi ai-je parlé d'une culture française du développement durable ? J'ai observé que l'irrationnel ou des points de vue non fondés sur la raison peuvent prévaloir dans certains domaines.

Je vais vous donner un exemple qui n'est pas dans mes compétences : la chasse et la date du 31 janvier. J'arrive au Parlement européen ; j'avais suivi la première directive et les premiers débats que nous avons eus, après D'Ornano. J'arrive en plein débat, "Chasse, Nature et Traditions" arrive, la Commission Environnement. J'ai une collègue hollandaise, qui est socialiste, avec qui je m'entends très bien, qui est même plutôt une socialiste de gauche, hyper écolo, il en reste, et je lui demande : *"Quelle est cette histoire du 31 avril ? Comment avez-vous choisi la date ? Sur quels fondements rationnels vous êtes-vous appuyés ?"* Moi, innocemment, je pensais qu'on avait fait des analyses sur les mouvements des oiseaux migrateurs, combien il y en avait, où ils étaient, etc., et que les études sur les migrations avaient conduit à penser que telle date, etc. Pas du tout ! Elle me dit que c'est parce que tout le monde était d'accord.

Je lui dis : *"Oui, c'est une forme de rationalité..., sauf que c'était vrai il y a quelque temps, mais le "pas d'accord" change en fonction de l'époque."* Le concept de départ de migration est un concept non fondé scientifiquement. Est-ce qu'on considère le départ lorsqu'un oiseau est parti, 10 % des oiseaux, 50 % ou 90 % ? L'écart entre les deux est important. Je croyais qu'ils partaient tous le même jour ! Pas du tout, ils s'étalent, ils ont fait "Bison Futé" à leur manière.

On s'est aperçu qu'on ne sait pas ce qu'est un début de migration. Évidemment, par ailleurs, on s'imagine bien que la date ne devrait pas être la même au nord et au sud. Cela dit, cette théorie nous défavorise. Pour nos chasseurs, en tout cas -car personnellement je ne suis pas une adepte de la chasse-, cela les défavorise car nous sommes plus au sud que ceux du Nord.

Je veux dire qu'aucun "observatoire européen de la faune menacée" n'existe. Alors les chasseurs nous disent : *"Vous exagérez !"* Les autres rétorquent : *"Vous tuez le tiers monde, car les oiseaux ne peuvent plus aller y manger les petits vers, et cela entraîne beaucoup de maladies et de problèmes de culture"*. Nous n'avons aucun fondement commun.

Lorsque je parle d'une culture partagée, il s'agit d'analyses communes qui fondent un point de vue. Ensuite, il faut bien arbitrer et c'est, d'une certaine façon, à la démocratie de faire son œuvre. Dans bien des domaines, c'est ainsi. La France qui est tout de même héritière du siècle des Lumières, doit s'attacher à promouvoir une pensée environnementale et de développement durable, fondée sur l'analyse critique et sur l'arbitrage démocratique, mais quand même sur des bases d'analyse critique.

Concernant le bruit des couloirs aériens, je souhaite que soient publiés les bruits et que nous ayons des indicateurs plus lisibles que les LEC cumulés, etc. Je peux vous dire que nous suons sang et eau, même lorsque nous sommes directement concernés, pour savoir ce que cela signifie en niveau de bruit. Globalement, il me semble que, sur les couloirs aériens, il existe beaucoup de fantômes.

En revanche, le débat sur le troisième aéroport, de mon point de vue, est plus d'aménagement du territoire que purement environnemental. Doit-on promouvoir le transport aérien plus que le rail ? Est-ce que le transport aérien, qui doit être placé à tel endroit, pourrait être pris par le rail ou pas ? Ce n'est pas évident selon qu'il s'agit de transport de longue durée ou pas. Joue-t-on la province, Paris, etc. ? Vous avez bien entendu les débats, je ne vais pas les reprendre ici, mais ils me paraissent plus pertinents que sur le bruit.

Avec Yves COCHET, nous travaillons à l'idée d'accélérer la remise en insonorisation de ceux qui sont, aujourd'hui, touchés par le bruit. Parce que le fond et les lois existent, mais il n'y a pas de politique de rattrapage volontaire. Nous voulons financer des missions d'œuvres urbaines et sociales, c'est-à-dire des personnes qui vont aller dire aux gens : *"On peut vous aider tout de suite à remettre votre appartement en état et en insonorisation."* En général, quand il font les travaux, ils se disent qu'ils peuvent avoir les "aides de l'aéroport". Nous allons mettre en place cette démarche volontaire pour la résorption de l'existant et nous trouverons des mécanismes pour que le fonds ne soit pas bloqué du côté de notre ministère.

Sur les nuisances aériennes, je suis d'une grande exigence, mais nous avons fait de réels progrès. J'ai vécu la période où nous avions un bruit infernal sous les aéroports. Ce n'est pas encore vrai pour Villeneuve-le-Roi et Villeneuve-Saint-Gorges qui subissent toujours énormément de bruit, mais pour la périphérie, nous avons vu de véritables améliorations.

Logements neufs et tri sélectif, cela fait partie de notre plan. C'est difficile. Autant les poubelles, en bas, ce n'est pas trop compliqué à définir pour avoir, au moins, la place de mettre l'équivalent des tri-flux. Nous avons eu un gros problème. Historiquement, tout le monde n'avait pas les mêmes choix de tris sélectifs : tri-flux, bi-flux, quadri-flux, etc. Nous avons déjà un problème, lorsque nous produisons de la norme. Il est vrai qu'on peut le faire régionalement, mais même dans les régions, ce n'est pas homogène. Nous avons à clarifier ce que nous pensons être souhaitable.

C'est beaucoup plus compliqué à l'intérieur des appartements. L'idée était de dire que, dans la cuisine, on va s'arranger pour qu'il y ait plusieurs sous-poubelles, etc. Seul problème : tout le monde n'a pas la même pratique. Contrairement à ce qu'on croyait, tout ce qui n'était pas directement ordures ordinaires, verre, papier, parfois même le plastique, était rarement mis par les gens dans la cuisine mais dans les couloirs. On ne peut pas avoir des normes non adaptées au mode de vie des gens. Cela fait partie des programmes d'avoir une spécification et des initiatives plus conformes avec les exigences du tri sélectif, surtout pour l'intérieur car pour l'extérieur, il faut assez vite être très exigeant.

M. Jean-Claude FUTHAZAR, conseil régional de la Réunion : La question que je veux vous poser porte sur l'utilisation de l'eau chaude solaire. Tout d'abord, je voudrais rectifier : Environ 5 000 chauffe-eau solaires sont installés tous les ans, mais le logement social n'est pas du tout concerné. C'est là que nous attendons de l'État qu'il fasse un effort, au moins sur le projet de loi "logement décent". Aujourd'hui, ce projet

exclut l'eau chaude dans les DOM. Notre souhait serait que le chauffe-eau solaire soit obligatoire dans ces logements.

Mme Dominique DUJOLS, directrice des relations institutionnelles, **Union des HLM** : Excusez-moi de revenir sur un sujet qui a déjà été abordé. C'est une question en forme de proposition.

Je me permettrai de vous proposer que nous fassions avec vous une enquête, une remontée systématique des refus de construire qui ont été évoqués et qui paraissent quasi systématiques. Je suis excessivement surprise puisque nous avons lancé 56 000 logements avec, de mémoire, une moyenne d'opération de treize logements. Donc, le refus de construire de petites opérations ne me paraît pas avéré. Il peut y avoir des cas sporadiques de grande difficulté à produire là où le foncier est très cher, qui sont des zones que nous visons. Mais nous coopérons évidemment avec vous et nous travaillons aussi avec les fédérations d'élus, comme l'AMF, avec laquelle nous faisons un travail très important et confiant sur, justement, comment produire là où nous manquons de logements sociaux. Nous travaillons avec l'ANAH sur la production en centres anciens.

Je voudrais rassurer tout d'abord la SFU pour dire que ce cas est tout de même relativement rare et qu'il faudrait vérifier s'il n'y a pas d'autres raisons, comme une pétition de riverains. Ce sont des choses qui existent. Le logement social, on le veut, mais plutôt ailleurs... Il peut y avoir aussi des cas où un ensemble de logement social est juste à côté et qu'il a déjà du mal à se remplir, car la demande n'est pas aussi forte que cela à cet endroit.

J'aimerais que nous examinions ces cas de beaucoup plus près pour éviter que ne se diffusent des informations inquiétantes. Merci beaucoup.

M. Christian GARNIER, professeur à l'École d'architecture de Paris-La Villette et administrateur de France Nature Environnement : Nous nous passerons des cris d'oiseaux et, si vous voulez bien, ailleurs, nous discuterons des rapports entre la science et le politique. Cela mérite un petit débat intéressant.

Je voudrais revenir sur une question dont nous avons débattu aux journées du PUCA il y a peu. On a l'impression que le bâtiment, la construction sociale, sont des objets techniques et institutionnels, bien cadrés, bien rodés, avec leur économie, leurs circuits financiers, etc. Nous espérons que ce que vous annoncez peut aller assez vite, puisque se sont des objets cernés avec leurs mécanismes. En revanche, pour l'habitat, qui n'est pas le logement -ce n'est pas à vous que je vais l'expliquer-, c'est beaucoup plus compliqué dans la mesure où on a la composante urbanisme, paysage, déplacements, etc.

Ma question est la suivante : Dans le pays très cartésien où nous sommes, où deux et deux font quatre, où il y a beaucoup d'ingénieurs et quelques énarques, est-ce que nous n'avons pas le risque d'arriver à une situation où nous aurons des réalisations dans un quartier, dans un hameau, avec beaucoup de petits bâtiments qui seront baptisés et tamponnés "développement durable", et des quartiers qui ne seront pas du tout "développement durable". Chacun sait qu'il ne suffit pas d'additionner des objets élémentaires pour faire un système cohérent avec les critères que nous essayons de nous donner ici.

On voit bien, par exemple, avec des mécaniques du type prêt à taux zéro, le genre de dérive auxquelles on peut arriver dans l'étalement urbain et la surcharge du budget des ménages défavorisés en termes de déplacements.

Allez-vous faire passer un message sur le fait que nous avons une condition nécessaire, mais pas suffisante, qui est celle du bâtiment à but de développement durable mais que cela ne suffira pas pour faire de l'urbanisme durable ? Merci.

Mme Annie NOIR, direction de l'Architecture et du Patrimoine : J'étais, voici deux ans, un peu le fonctionnaire isolé dont parlait Mme la Ministre. Grâce à l'aide de mes anciens collègues de l'Environnement, de Dominique BIDOÛ, de l'association "Alsace, Qualité, Environnement", j'ai pu mener quelques actions ponctuelles, qui débouchent maintenant sur une réflexion générale, à la direction de l'Architecture et du Patrimoine. Je souhaiterais, dans l'avenir, me rapprocher de vos services.

Nous avons passé une convention très récente avec l'AFNOR, depuis trois mois environ. Par ailleurs, nous essayons de mener des actions expérimentales sur le logement social dans le cadre d'une coopération franco-anglaise et, également, d'aboutir à une charte sur la qualité architecturale et urbaine du logement social, dont j'aimerais également entretenir vos services.

J'espère que cela contribuera à crédibiliser les architectes et à créer une mutation au sein de l'Administration de la direction de l'Architecture et du Patrimoine.

M. Charles LAMBERT, président du Conseil européen des urbanistes : Je ne vais pas parler d'Europe, bien que tout soit lié. Je vais entrer dans la logique du message à apporter.

L'habitat fait la ville, tout le monde l'a dit et vous-même également, mais la distinction qui est faite actuellement, pour les raisons tactiques dont vous avez parlé au début entre urbanisme et construction lorsqu'il s'agit d'associer l'habitat au développement durable, peut se révéler un message contraire à celui que nous voulons tous développer, en particulier dans la promotion des SCOT (schémas de cohérence territoriale).

Si vous me le permettez, dans le message que nous suggérerions de lancer, il faudrait dire que, dans les SCOT, il n'y a pas uniquement de la stratégie de développement économique dans le but de prendre des positions concurrentielles dans la compétition entre les villes.

Il faut véritablement préparer nos villes à une civilisation urbaine plus conforme à ce que nous souhaitons et bien dire que les SCOT sont largement cela. Nous devons préparer et former des gens capables de l'exprimer et ensuite de faire des suggestions et d'établir les modes d'évaluation correspondants. Merci.

M. BLONDY, Environnement Bâti : Je suis surtout sur l'intérogénération du développement durable, dans un domaine de l'emploi de l'environnement. En partenariat avec l'ADEME, l'Agence de l'eau, la RATP et avec la mairie du XIII^e arrondissement, nous mettons en place une Agence du cadre de vie afin de regarder tous ces éléments environnementaux et de développement durable dans un quartier, avec la démarche d'aller trouver le chaland sur le trottoir. La première phase sera un kiosque.

Dans votre présentation, vous disiez qu'il fallait sensibiliser et informer le citoyen. En allant plus loin, les retours donnés par ces observatoires seraient-ils dans une approche d'un Agenda 21 local ou bien sous une forme bien concise, par points, sur les différents thèmes, que ce soit du transport ou de l'environnement bâti ?

Mme Marie-Noëlle LIENEMANN : Pour nos amis de la Réunion, il est vrai que ce département, mais ce n'est pas le cas des autres DOM, a fait davantage d'efforts en solaire que bien d'autres. J'ai eu la même réflexion que vous, cette théorie, a priori, qu'il ne faut pas avoir d'eau chaude dans les DOM sous prétexte qu'il fait chaud, c'est un comble. Lorsque nous allons dans les DOM, les plus aisés d'entre nous utilisent généralement de l'eau chaude dans les douches ! J'ai une théorie simple qui consiste à dire : *"Ce qui est bon pour les riches est bon pour les pauvres"*. Je considère qu'il n'existe pas de raison pour ne pas avoir de l'eau chaude dans les DOM.

C'est pourquoi je souhaite cet accord cadre avec les acteurs du logement social. Si nous avons mis, dans le "Logement décent", tout de suite, le fait qu'il fallait avoir de l'eau chaude dans les DOM, les trois quarts des logements HLM seraient considérés comme non décents. Ils sont, par ailleurs, de bonne qualité, surtout les nouveaux. Ils sont très beaux, bien aérés, ce qui n'est pas si simple. Il y aurait une décote de loyer et la boucle serait bouclée -cela me fait d'ailleurs voir avec une certaine modération le concept de "pollueur payeur"- sur le thème : Il y a moins de loyers, donc moins de fonds propres pour les organismes et, par conséquent, pas d'investissements pour la création, etc.

Je préfère, avec les organismes SEM et HLM, contractualiser une remise à niveau progressive, en particulier par la question du solaire, plutôt que d'appliquer cette logique. Nous sommes dans l'accord cadre et nous allons regarder ce que l'on fait pour le neuf.

J'ai observé également qu'ils prenaient des chauffe-eau à gaz ou électriques et que nous arrivions à marcher sur la tête ! Il est vrai que, vis-à-vis du bailleur, chacun gère son chauffe-eau, sinon nous arrivons à un effet collectif. C'est plus particulièrement par la contractualisation que je souhaite régler ce problème. Je reste convaincue que, pour les DOM, ce sont des branches économiques porteuses à l'exportation si nous savons faire massivement du solaire dans ce secteur. Il serait possible d'en faire un outil de développement local.

Ensuite, est-ce que le mécanisme nous amènera à faire du durable dans certains quartiers et pas dans d'autres ? Bien sûr, c'est toujours le risque, mais dans notre domaine moins qu'ailleurs. L'aide publique va plutôt dans les quartiers qui ont le plus de difficultés sociales. Comme l'idée est d'orienter notre aide publique en faveur du développement durable, on ne devrait pas avoir trop de ségrégation sociale à long terme.

Effectivement, c'est un risque qu'il existe encore des dualités, des inégalités. Ce sont des mécanismes profonds. Mon objectif a été d'amorcer la mutation culturelle, de la généraliser sur le territoire, mais je ne garantis pas que certaines des décisions que nous engageons n'aient pas d'effets pervers qu'il faudra rectifier à l'usage.

En cela, l'Observatoire et la Conférence annuelle sont justement adaptés. Nous savons pertinemment que, dans le secteur du développement durable, il n'y a pas de vérité révélée. Autant je plaide pour la rationalité, autant je ne confonds pas la pensée scientifique avec le déterminisme et les pensées linéaires. Lorsque l'on me dit que le principe de précaution n'est pas scientifique, c'est absurde. Nous ne sommes plus dans la pensée déterministe, c'est clair. Nous savons ce qu'est l'incertitude, la relativité, nous avons bien progressé en la matière. Avec les sciences du vivant, nous avons encore une autre pensée.

J'ai toujours été très critique sur le déterminisme, étant une spécialiste de la mécanique quantique. Par nature, c'est une pensée non déterministe, contestataire du déterminisme. Cela m'a toujours mise, à titre personnel, à une certaine distance avec le marxisme.

A partir de là, cette pensée scientifique contemporaine a changé, mais elle a son explication rationnelle, avec ses formes de pensée, les théories du chaos, etc ..., et beaucoup de mécanismes doivent être pris en compte. Je ne plaide pas pour l'aveuglement. Auguste Comte, etc., correspond à une époque. En revanche, je redoute que la complexité nous fige, nous amène à ne pas agir et je l'ai souvent dit à Dominique sur HQE. Lorsque j'ai essayé, dans ma commune, d'expliquer que nous allions faire de la haute qualité environnementale, et déjà l'Agenda 21, le plan municipal pour l'environnement comprenait l'eau, l'air, le bruit. On m'a dit : Tout est en interactivité, tout est dans tout, c'est complexe, le monde interagit, rien n'est sûr, etc. Je vous assure, les gens sont torpillés sur place, dans le premier mouvement !

Les militants très avertis savent tout cela. Je suis une fanatique de ce qu'écrit Edgard MORIN, par exemple. Mais lorsqu'il faut agir, les gens disent : "*Mais, concrètement, nous allons faire quoi ?*". Nous avons cette difficulté, et c'est ce qui se passe avec "Urbanisme et Habitat". Si on commence à dire : "*Attendez, tout interfère sur tout, faites attention !*", que fait l'élu local pour le SCOT ou autres ? Il va dire : "*Je ne comprends rien, et je vais prendre un bureau d'études*". Et le bureau d'études a une légère tendance à lui donner, clef en main, ce qui est déjà prévu dans son ordinateur en ajoutant juste les paramètres locaux. Or, tout ce que nous voulons induire avec les SCOT, c'est justement -nous aurons une réunion avec l'Urbanisme le 4 février- qu'il y ait de la matière grise, de l'implication humaine, des savoir-faire et du professionnalisme. C'est cela la logique du SCOT : Comment valoriser notre territoire économiquement, l'embellir, le protéger et le développer pour les générations futures ? Comment faire notre originalité, notre force et conserver certaines choses, etc. ? Toute la logique de la loi SRU est celle-là.

A mon avis, si on commence par dire : "*Habitat, urbanisme, tout est dans tout*", les gens ne se mettront pas en situation d'acteurs. Il faut donc commencer par ces deux préoccupations qui apparaissent un peu distantes dans l'esprit de certains puis, progressivement, on chemine et on verra, tout naturellement, l'interaction. Le gros enjeu, aujourd'hui, est de mettre de l'argent pour que les SCOT soient préparés par des urbanistes et pas par des bureaux d'études techniques qui vont reproduire du standardisé.

Le deuxième enjeu est que les Plans locaux d'aménagement durable, les fameux PLAD qui sont prévus dans la loi, soient orientés dans un esprit tel que vous le décriviez, c'est-à-dire en prenant en compte la question purement environnementale, qu'il ne faut plus nier sous prétexte qu'avec le durable, il n'y aurait plus d'environnement. Ne croyez pas que je suis pour que la chasse ... bon ! Je pense que l'environnemental pur doit être pris en compte en tant que tel, et pas uniquement la nature d'ailleurs, mais en même temps, les Plans locaux d'aménagement durable sont le gros enjeu dans leur contenu. C'est ce qui nous permettra d'aller plus vite dans cette rencontre.

J'ai été très sensible à deux questions : La première est celle de l'évaluation et l'autre porte sur ce qui est fait dans un observatoire (est-ce que se sont des données purement techniques, des indicateurs, la théorie de l'ingénieur ?...). J'ai d'ailleurs une légère tendance à préférer les ingénieurs aux énarques, et j'ai de la chance dans mon ministère. Je préfère qu'il y ait un peu plus de technique que purement de l'administrativo-financier, mais néanmoins, il faut faire attention à cette idée.

Quels sont, aujourd'hui, les bons indicateurs pour guider l'action publique ? Quelle évaluation quantitative et qualitative ? Comment peut-on en faire un outil de participation, sans que ce soit le prétexte à "noyer le poisson" et à ne rien évaluer quant aux objectifs atteints ?

Pour moi, c'est la question centrale pour la rénovation de l'État et de l'action publique. Je plaide pour que l'État soit plus fort et plus efficace, dans une France davantage décentralisée. Ce qui me préoccupe, c'est que l'égalité des droits -que la République doit faire vivre sur son territoire- pour le logement et le cadre de vie est essentielle, que l'idée de l'aménagement harmonieux, équilibré du territoire est juste et qu'elle doit être garantie par la puissance publique et par l'État, mieux qu'elle ne l'est encore aujourd'hui. Mais, je ne crois pas que la bonne méthode soit forcément que l'État fasse tout directement.

En revanche, si l'État donne à faire à un acteur privé, à un acteur public, à une collectivité locale, aux HLM et, pourquoi pas, dans le cadre de cahiers d'appels d'offres, à un certain secteur industriel, économique ou technique, il est fondamental de vérifier que les objectifs soient vraiment atteints. L'État édicte ses objectifs de manière lisible et, en même temps, il précise quels outils et quels indices d'évaluation -dont certains sont techniques et pas simplement qualitatifs, mais il faut les deux- il mettra en place pour vérifier que les objectifs publics sont atteints. Sinon, la contractualisation sera un peu la "tarte à la crème".

De plus, nous avons un changement générationnel qui va faire que nous aurons bon nombre de départs de fonctionnaires. Nous pourrons mieux redéfinir où nous mettons l'accent, par l'État lui-même -l'école, la

protection sociale sous une autre forme ...-, et comment l'État peut décentraliser davantage mais sans perdre son âme, son fondement qui, de mon point de vue, est d'autant plus légitimé dans le monde contemporain. Nous voyons ce que cela donne lorsque les services publics ne sont plus pilotés, lorsque les tensions urbaines viennent au rendez-vous des pires obscurantismes, etc.

Il me semble que cette "relégitimation" de l'État est un vrai outil pour fixer ses objectifs et définir ses moyens d'action.

Dans notre domaine, modestement, avec l'Observatoire, c'est un peu cela que nous voulons mettre en place. Dans un autre domaine, un peu lié au développement durable, il faut créer un indice de la mixité sociale pour que ce ne soit plus le prétexte à ne plus accepter de personnes très démunies et "bronzées" dans les quartiers. Il ne faut pas ne pas les prendre dans les quartiers les plus en difficulté et ne pas les accepter non plus dans les logements, les centres anciens ou les secteurs plus valorisés.

Aujourd'hui, la mixité sociale n'étant mesurée, observée et évaluée que de manière abstraite, elle finirait par se délégitimer si nous ne nous trouvions pas des indicateurs. Comme nous sommes un pays où nous ne craignons pas de manquer d'esprit critique, bien sûr, au début, tout le monde dira : "*Ah celui-là, ce n'est pas le bon, etc.*", tant mieux, c'est comme l'indice INSEE du coût de la vie. Pendant des années, on s'est empoigné. La CGT n'était pas d'accord, etc., mais cela a permis, *in fine*, de trouver des indicateurs moins contestés et qui sont des outils utiles au regard de l'évaluation des politiques économiques et publiques.

Il faut travailler à cette dynamique. Cela ne marchera que si nous réussissons la sensibilisation, l'éducation, l'évolution culturelle de nos mentalités.

J'ai l'intime conviction que ce pays, comme d'habitude -nous l'avons vu pour l'euro-, attend un peu avant de "se bouger". Ce n'est pas un précurseur par nature, de temps en temps, mais rarement, ou alors, lorsqu'il l'est, il bouge bien ! Il évolue souvent un peu plus tard, après une espèce d'expectative au début : "*Qu'est-ce qu'ils nous racontent avec le développement durable ? Est-ce bien rationnel, raisonnable ? Est-ce que tout cela n'est pas du vent ?*" Et puis, lorsqu'il s'y met, il est capable du meilleur.

C'est ce moment que je crois que nous pouvons accélérer. Il est prêt au meilleur, et mon idée est que, dans le secteur de l'habitat, de l'urbanisme, nous pouvons faire ces sauts d'innovation technologique, ces changements culturels, cette rénovation et cette réforme de l'État. Vous en êtes chacun -j'ai bien vu la liste des présents-, d'une certaine façon, les artisans.

Au-delà de la rencontre d'aujourd'hui, qui m'a fait très plaisir, je suis sûre que nous aurons l'occasion de travailler ensemble et je vous en remercie par avance.

M. François GOURDON : Merci beaucoup, madame la Ministre, au nom de toute l'assistance qui est restée longtemps.

Je voudrais vous dire que le prochain petit déjeuner du 21 février est en pointillés puisque Jacques PETRY, qui était président de la SITA, vient d'être nommé directeur général de Suez. Nous attendons la date.

Nous avons un petit déjeuner le 6 mars avec Corinne LEPAGE. Elle viendra présenter son dernier livre "*Osez l'espérance*" et parler des grands thèmes de la campagne présidentielle sur l'éthique, la justice, le rôle de la société civile, l'environnement.

Merci.
